



## Cessation d'activité salariée

Je déclare cesser toute activité salariée relevant du régime général de la Sécurité sociale, du régime des salariés agricoles, des régimes complémentaires de l'Agirc et/ou de l'Arrco et de certains régimes spéciaux\* ou ne plus percevoir un revenu de remplacement (allocations de chômage, indemnités maladie, pension d'invalidité, etc.) à partir du :

Jour   Mois   Année

\* IEG, SNCF, RATP, Banque de France, Clercs et employés de notaires, Opéra national de Paris, Comédie Française, Mines, Port autonome de Strasbourg.

## À quel titre demandez-vous votre retraite ? (Cocher la case correspondante)

- A l'âge de la retraite sans application d'un coefficient d'abattement (entre 65 et 67 ans en fonction de votre date de naissance).
- Avant l'âge de la retraite avec application d'un coefficient d'abattement pour âge. Votre caisse de retraite vous indiquera le coefficient d'abattement applicable à votre allocation.
- Inaptitude au travail, ancien déporté ou interné, ancien combattant ou prisonnier de guerre.

## Date d'effet de la retraite

Je demande à bénéficier de ma retraite à partir du  0  1  Mois   Année

(Cette date ne peut-être antérieure à la date de cessation d'activité).

## Procuration et attestation

- 1) **J'atteste sur l'honneur** l'exactitude des renseignements fournis. **Je m'engage** à signaler toute modification des informations indiquées ci-dessus.
- 2) **Je m'engage** à signaler à mes caisses de retraite toute reprise d'activité salariée.

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>CRE-IRCAFEX</b><br/>BP 40208 Achicourt<br/>62004 Arras Cedex</p> <p style="text-align: center;"> <b>N°Cristal 0969 39 40 40</b><br/><small>APPEL NON SURTAXE</small></p> <p style="text-align: center;">Cadre réservé à l'institution de retraite ou au CICAS</p> |
|--|

DATE .....

SIGNATURE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites dans cet imprimé ; elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausse déclaration (articles 433-19 et 441-7 du Code pénal).